

LES MARDIS D'IFRI



Peut-on parler d'un retour de la France en Europe ?

Christian LEQUESNE

Professeur de science politique, London School of Economics (LSE-
Science po Alliance)

Déjeuner Débat, 22 Janvier 2008

La France a-t-elle quitté l'Europe à un moment ?

Christian Lequesne prépare actuellement un livre sur la France dans l'Europe élargie. Lors du déjeuner-débat des Mardis d'Ifri, il a présenté certains points de cette recherche en cours.

Tout d'abord, il s'est interrogé sur la notion de « retour » de la France en Europe et donc sur son « départ » à un moment donné. La chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la Guerre Froide ont constitué un changement structurel de la position française dans l'Union européenne. Depuis lors, les élites françaises ont des difficultés à penser ce changement. Mais c'est surtout entre le référendum négatif de mai 2005 sur la Constitution européenne et la fin du mandat de Jacques Chirac en 2007 que l'atonie de la France a été la plus grande. Pendant deux ans, la France a été dans l'impossibilité de proposer toute initiative ambitieuse sur la construction européenne.

Le non au référendum de 2005 a confirmé que l'euroscepticisme ne peut plus être analysé aujourd'hui seulement à partir de la variable de la souveraineté mais correspond plutôt à un rejet du marché et de l'Europe libérale. Il a également délégitimé Jacques Chirac, incapable dès lors de promouvoir toute initiative ambitieuse en France comme en Europe. La scission du parti socialiste à propos du référendum a, enfin, empêché l'opposition socialiste de rouvrir le débat sur la construction européenne dans les deux années qui ont suivi.

L'élection du Président Sarkozy comme tournant

La victoire nette de Nicolas Sarkozy aux élections présidentielles de 2007 marque un changement dans la position de la France en Europe. Les propositions précises du candidat Sarkozy lors de sa campagne, notamment sur la rupture de politique économique en France et sur la réforme institutionnelle, ont impliqué une évolution de la position européenne de la France.

Cette évolution a été mise en lumière par Nicolas Sarkozy lors d'un discours à la bibliothèque Solvay de Bruxelles, en septembre 2006. Elle se résume en trois points principaux : la recherche d'une sortie à la crise institutionnelle par la ratification, par voie parlementaire, d'un mini-Traité (qui reprend l'essentiel des propositions institutionnelles de la Constitution) ; l'acceptation d'une réforme des politiques communes, y compris la PAC ; enfin la fixation des frontières pour l'élargissement européen, avec la proposition d'une distinction entre les pays qui ont vocation à entrer dans l'Union (les Balkans) et ceux qui ne sont pas « européens » (la Turquie). Pour la première fois, un (futur) Président français introduit un élément culturaliste dans sa vision de l'élargissement de l'Europe.

Christian Lequesne s'est ensuite interrogé sur le type d'europeen qu'est le Président Sarkozy. Il n'est ni fédéraliste, ni gaulliste et il se satisfait très bien du compromis existant aujourd'hui entre le communautaire et l'intergouvernemental. Il ne soutient pas de manière inconditionnelle la relation privilégiée franco-allemande et aimerait diversifier les relations de la France au sein de l'Union, en direction de la Grande-Bretagne notamment. Il soutient avant tout une politique des grands pays au sein de l'UE (y compris la Pologne). Le Président reste un libéral au sens français du terme au plan économique : il est favorable à une plus grande flexibilité du marché du travail tout en rejetant le libre-échange pur et complet à l'anglo-saxonne. Loin du gaullisme, il s'inscrit dans une vision occidentaliste et croit en l'existence de valeurs occidentales partagées, notamment avec les USA, dont il cherche à se rapprocher. Il pense que le choc des civilisations existe. Enfin, il cherche d'abord sa légitimité démocratique par sa politique intérieure : la politique européenne passe en second.

Ce que la France doit faire pour assurer son retour

Le retour de la France en Europe peut se faire par le biais de quatre éléments, selon Christian Lequesne :

- Le Traité modificatif de Lisbonne doit être ratifié et il le sera selon toute vraisemblance. La loi constitutionnelle pour le ratifier et modifier la Constitution française est passée à l'Assemblée nationale. Le débat au Sénat le 29 janvier et la réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat) le 4 février devraient normalement déboucher sur la ratification du Traité.
- La présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008 devra prouver la capacité de la France à impulser des compromis entre les Etats membres sur les principaux chantiers en cours : la finalisation du paquet énergie et climat et du marché commun de l'énergie, le réexamen des politiques communautaires redistributives et des financements de l'UE au-delà de 2013, le renforcement de la défense européenne et la nomination des personnalités qui occuperont les nouvelles fonctions européennes suite au Traité de Lisbonne.
- Le Président Sarkozy doit clarifier sa stratégie de rupture en matière de politique économique et son articulation avec les obligations communautaires de la France (l'équilibre des finances publiques et la réduction du déficit public). Il s'agit d'une question politique très sensible : les gouvernements européens doivent renégocier l'échéance pour le retour à l'équilibre de leurs budgets (qui deviendrait 2012 à la place de 2008) mais ils ont des positions opposées sur leurs choix fiscaux.

- La France, qu'il s'agisse des élites ou de l'opinion publique, doit faire évoluer sa perception de l'élargissement. Il y a une difficulté culturelle en France à accepter l'élargissement vers l'Europe de l'Est, qui reste peu connue des Français et qui est vue comme le vecteur d'un renforcement de la pensée libérale en Europe et d'une dilution de la construction communautaire, au détriment de son approfondissement. Il est essentiel que la France accepte mieux la diversité en Europe. Cependant, l'acceptation de nouveaux élargissements (en Turquie mais aussi dans les Balkans) risque d'être difficile en France. Or un référendum est désormais obligatoire pour toute nouvelle adhésion depuis la modification récente de la Constitution française. La question turque est particulièrement problématique et risque d'être vivement débattue lors de la présidence française de l'Union et après. Deux tiers de l'opinion publique française est contre l'élargissement à la Turquie, pour des raisons soit culturalistes, soit liées au non-respect des droits de l'homme, soit enfin liées à une crainte d'une dilution de l'Europe dans une vaste zone de libre-échange. A l'exception de l'Allemagne et de l'Autriche, les autres Etats membres sont quant à eux favorables à une adhésion à terme de la Turquie.